

POMPIERS 13
DES BOUCHES-DU-RHÔNE

CROSS
DÉPARTEMENTAL
ORGANISÉ PAR L'AMICALE DE ROQUEFORT-LA-BÉDOULE

COURSE À PIED
MARCHE NORDIQUE
CANICROSS

SAMEDI 7 NOVEMBRE
2026

Gilles GERBAL • 06.18.28.30.06 ggerbal@sdis13.fr



SAMEDI 7 NOVEMBRE 2026 – RLB

CROSS DÉPARTEMENTAL

2026-2027

ARTICLE 1 :

Le cross-country départemental 2026/27 est organisé sous l'égide et la responsabilité du Service départemental de service d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône, en étroite collaboration avec **l'Union Pompiers13 et le centre de secours de Roquefort-La-Bédoule** le samedi 7 novembre 2026.

ARTICLE 2 :

Le cross départemental est ouvert à tous les sapeurs-pompiers professionnels, volontaires, agents administratifs techniques et spécialisés, jeunes sapeurs-pompiers et retraités inscrits au Corps départemental au 1er janvier de l'année de l'épreuve.

Le cross départemental est ouvert aux conjointes, conjoints et enfants des SPP, SPV, AATS inscrits au Corps départemental au 1er janvier de l'année de l'épreuve.

La course cani-cross est ouverte à tous les SPV/SPP/AATS et retraités inscrits au Corps départemental depuis le 1er janvier de l'année de l'épreuve.

La participation des chiens au cani-cross sous-entend la bonne santé de son compagnon et devra rester sous la totale responsabilité de son maître.

Les retraités et invités ne seront pas pris en compte pour les qualifications nationales. Une épreuve de marche nordique est incluse dans le programme.

Le Comité d'organisation se réserve le droit de procéder à l'invitation d'entités civiles et militaires extérieures au Sdis 13.

ARTICLE 3 :

Les catégories sont définies par rapport aux tableaux de la Fédération Nationale des Sapeurs-Pompiers de France.

CATÉGORIE	GENRE	ANNÉE DE NAISSANCE
MASTER 2	Homme	1977 et avant
MASTER 1	Homme	De 1978 à 1987
SENIORS / ESPOIRS	Homme	De 1988 à 2007
JUNIORS	Garçon	De 2008 à 2009
CADETS	Garçon	De 2010 à 2011
MINIMES	Garçons	De 2012 à 2013
MASTER 2	Femme	1977 et avant
MASTER 1	Femme	De 1978 à 1987
SENIORS / ESPOIRS	Femme	De 1988 à 2007
JUNIORS	Filles	De 2008 à 2009

CADETTES	Filles	De 2010 à 2011
MINIMES	Filles	De 2012 à 2013

ARTICLE 4 :

Les différentes distances à parcourir selon les catégories sont les suivantes :

CATÉGORIE	MASCULINS	FÉMININS
MINIMES / CADETS	4 000 à 6 000 m	2 500 à 4 500 m
JUNIORS	6 000 à 8 000 m	3 000 à 5 500 m
SENIORS / ESPOIRS	8 000 à 12 000 m	4 000 à 7 000 m
MASTER 1	8 000 à 10 000 m	4 000 à 7 000 m
MASTER 2	6 000 à 10 000 m	4 000 à 7 000 m

ARTICLE 5 :

Seules les équipes complètes et constituées comme telles lors de l'engagement, seront prises en compte pour le classement par équipe (1 équipe = 3 concurrents de la même catégorie et de même sexe).

ARTICLE 7 :

Une course en relais par équipe de 4 sera organisée. Chaque CIS ou section JSP pourra inscrire 3 équipes au maximum. La distance à parcourir sera de 1,2 km pour chaque équipier, soit un total de 4,8 km. Les inscriptions des équipes se feront suivant le même procédé que les inscriptions individuelles.

ARTICLE 6 :

Les inscriptions se font au moyen du formulaire accessible :

- En utilisant le lien suivant : <https://forms.cloud.microsoft/e/VZ5QWK4v1M>
- En scannant le QR-code suivant :



Les dossiers d'inscription complets intégrant copie de la fiche d'inscription, le règlement financier, l'attestation d'appartenance et de validité de la visite médicale ainsi que les autorisations parentales devront être envoyés :

Soit par courrier, à l'adresse suivante :

CIS ROQUEFORT LA BEDOULE

À l'attention du comité d'organisation Cross RLB

Avenue Romain Roland

13830 ROQUEFORT-LA-BEDOULE

Soit par mail : crossdpt.RLB@gmail.com

**DATE LIMITE DES INSCRIPTION ET DES RÉCEPTION DES DOSSIERS COMPLETS
MERCREDI 28 OCTOBRE 2026**

Aucune inscription ne sera prise sur place

La remise des dossiers comportant les dossards se fait auprès de chaque représentant des structures (perception et contrôle des dossiers) aura lieu le jour du cross à partir de 12h30.

ARTICLE 7 :

Le montant des frais d'inscription est fixé de la façon suivante :

- 5 € par adulte.
- 3 € pour les JSP.
- 3 € pour les participants à la marche nordique.
- 3 € par adultes familles et sympathisants.
- 2 € par enfants familles et sympathisants.

Le montant est à régler directement à l'amicale des sapeurs-pompiers de Roquefort la Bédoule. Les chèques seront libellés à **l'ordre de l'Amicale des sapeurs-pompiers de RLB.**

Les frais d'inscription peuvent être réglés par virement bancaire (coordonnées ci-dessous) en précisant : Inscription cross CIS RLB :



RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE

Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.

CR ALPES PROVENCE
AUBAGNE LES PALUDS

18/09/2026

Tel: 0484628406

Intitulé du Compte:

AMLE SAPEURS POMPIERS
1 AVENUE ROMAIN ROLLAND
ROQUEFORT
13830 ROQUEFORT LA BEDOULE

DOMICILIATION

Code établissement	Code guichet	Numéro de compte	Clé RIB
11306	00031	31015808050	29

IBAN (International Bank Account Number)

FR76 1130 6000 3131 0158 0805 029

BIC (Bank Identification Code) **AGRIFRPP813**

ARTICLE 8 :

Le jury des épreuves sera présidé par le monsieur le directeur du Service départemental d'incendie et de secours des Bouches-du-Rhône ou son représentant assisté par deux membres de la commission départementale des activités physiques et sportives (EAP).

ARTICLE 9 :

La compétition comporte les classements suivants :

- Un classement individuel pour chacune des catégories.
- Un classement général par équipe (CIS et JSP).
- Un classement pour le cani-cross.
- Un classement pour l'épreuve du relais par CIS et section JSP, mixte, féminin et masculin.

ARTICLE 10 :

Ce cross servira pour la formation de l'équipe départementale en vue du cross national qui aura lieu le :

RAPPEL : Les catégories minimales filles et garçons ne sont pas qualifiés pour le cross national.

Les trois premiers athlètes de chaque catégorie au Cross Départemental sont qualifiés d'office pour le Cross National et sont appelés à représenter l'équipe départementale. Leur participation implique un engagement formel à honorer cette sélection.

En cas de non-participation non justifiée (hors blessure médicalement constatée, contrainte opérationnelle ou cas de force majeure), l'athlète pourra être exclu des sélections départementales APS pour une durée fixée par la Commission Départementale des APS.

Sur proposition de la Commission Départementale des APS, la sélection pourra être complétée par deux athlètes supplémentaires, selon des critères sportifs objectifs (classement, niveau, régularité).

Les déplacements seront prévus par le bureau départemental des APS en relation avec les services de la DDSIS.

Les informations complémentaires seront transmises par le bureau départemental des APS.

ARTICLE 11 :

La commission départementale des APS sera amenée à décider de la disqualification d'une structure entière de la compétition en cas de tricherie de l'un de ses agents.

ARTICLE 12

Tous les concurrents sont tenus de respecter intégralement les articles du présent règlement.

HEURES DE DÉPART	CHRONOLOGIE	CATÉGORIES	DISTANCES
13h30	1 ^{er} départ	Masters 1 H Seniors/Espoirs H	9 300 m 3 grandes boucles
13h35	2 ^{ème} départ	Marche Nordiques	6 200 m 2 grandes boucles
14h30	3 ^{ème} départ	Masters 2 H Juniors H Seniors F	6 200 m 2 grandes boucles
14h35	4 ^{ème} départ	Canicross	6 200 m 2 grandes boucles
14h45	5 ^{ème} départ	Masters 1 et 2 F Juniors F Cadets H	6 200 m 2 grandes boucles
15h00	6 ^{ème} départ	Cadettes Minimes H/F	3 100 m 1 grande boucle
15h30	7 ^{ème} départ	Relais par équipe	5 600 m 4 petites boucles
15h55	8 ^{ème} départ	Course enfants Nés en 2012 et après	1 400 m 1 petite boucle
16h30	Remise des récompenses		

Village départ/arrivée : **CIMETIERE DE ROQUEFORT**

CERTIFICAT MÉDICAL – IMPORTANT

Les concurrents SPP – SPV – JSP doivent être à jour de la visite médicale Sdis 13 de moins d'un an avec la mention : « Apte sport statutaire ». **Le chef de centre ou le responsable de section JSP doit signer l'attestation d'appartenance après avoir vérifié la validité de la visite ainsi que l'attestation parentale pour les JSP.**

Les concurrents AATS, retraités et invités doivent présenter un parcours de prévention santé (PPS) en cours de validité. Il peut être obtenu à l'aide du lien suivant : <https://pps.athle.fr/>

Une non présentation ou non-conformité du certificat médical ou du PPS impliquera l'interdiction de concourir de l'intéressé(e)

ATTESTATION D'APPARTENANCE

SPP – SPV – JSP – AATS – RETRAITÉS

Centre de secours ou service :

Responsable désigné :

Tél :

[illegible]

TABLEAU DYNAMIQUE

Je soussigné(e) Certifie que les agents ci-dessus sont régulièrement inscrits sur les registres de ma structure d'appartenance ou retraits de cette dernière et **sont aptes médicalement.**

Date et signature

Centre de secours ou service :

Responsable désigné :

Tél :

	Nombre	Frais	Total
Concurrents adultes SP-AATS		x 5 euros	€
Concurrents JSP		x 3 euros	€
Participants Marche Nordique		x 3 euros	€
Concurrents familles et sympathisants		x 3 euros	€
Enfants		x 2 euros	€
Total			€

PETITE BOUCLE RELAIS : 1,2 Km, D + 36m



GRANDE BOUCLE : 3,1Km, D+ = 36 m



